

4 janvier 2017

M. Robert Pitt
Gestionnaire environnemental de
GrandSPAN
GX Technology Canada Ltée
20 Duntara Crescent
St. John's (T.-N.L.)
A1E 5Z1

M. Pitt,

N° de dossier 48006-020-002/07

Levé sismique, gravimétrique et magnétique marin 2D GrandSPAN de GX Technology Canada Ltée, pour la période 2014 à 2018

En concertation avec ses organismes chargés de l'examen de l'environnement et de la pêche, Canada-Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) a passé en revue les rapports suivants :

- *Modification de l'Évaluation environnementale (pour la période 2016-2018) du Levé sismique, gravimétrique et magnétique marin 2D GrandSPAN de GX Technology Canada Ltée, pour la période 2014 à 2018, (Amec Foster Wheeler, décembre 2015);*
- *Modification de l'Évaluation environnementale (pour la période 2016-2018) du Levé sismique, gravimétrique et magnétique marin 2D GrandSPAN de GX Technology Canada Ltée, pour la période 2014 à 2018 : réponses aux commentaires (Amec Foster Wheeler, mars 2016); et*
- *Modification de l'Évaluation environnementale du Levé sismique, gravimétrique et magnétique marin 2D GrandSPAN de GX Technology Canada Ltée, pour la période 2014 à 2018, : réponses de GXT aux commentaires consolidés sur la réponse aux commentaires de la modification (GXT, 19 avril 2016).*

GX Technology Canada Ltée (GXT) a modifié le rapport *d'Évaluation environnementale du Levé sismique, gravimétrique et magnétique marin 2D GrandSPAN de GX Technology Canada Ltée, pour la période 2014 à 2018 (AMEC, mars 2014)* portant sur le levé sismique, gravimétrique et magnétique marin 2D dans la zone extracôtière de Terre-Neuve et Labrador afin d'y inclure l'utilisation simultanée de deux navires bidimensionnels et l'acquisition de données sismiques tridimensionnelles.

Le rapport de modification de l'EE permet une évaluation satisfaisante des effets environnementaux associés à ces activités. Le C-TNLOHE estime que, compte tenu de la mise en œuvre des mesures d'atténuation engagées par GXT au cours de l'EE, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Le C-TNLOHE demande que GXT soumette au ministère des Affaires environnementales un tableau énumérant tous les engagements environnementaux et les mesures d'atténuation qu'il a pris au

cours de l'EE en indiquant leur état d'avancement, et ce au plus tard trente (30) jours avant le début du projet.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec moi par téléphone au 709 778-4232 ou par courriel à l'adresse eyoung@cnlopb.ca).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Original signé par Elizabeth Young

Elizabeth Young
Agente de l'évaluation environnementale

c. c. D. Burley